

ACCESSIBILITÉ ALIMENTAIRE

QUEL RÔLE POUR LES ORGANISATIONS PAYSANNES ?



Partage de réflexions sur le droit à une alimentation choisie

InPACT

INTRODUCTION

Loin de « nourrir le monde », le modèle agro-industriel s'avère incapable d'assurer l'accès à une alimentation saine, durable et de qualité pour toutes et tous quand, dans notre pays, plus de 11 % des adultes sont en situation d'insécurité alimentaire. Ultra-dépendant aux énergies fossiles, nocif pour la biodiversité, dégradant les sols, l'eau, l'air, aussi néfaste au climat qu'il est vulnérable à ses dérèglements, ce modèle présente un bilan désastreux. Incapable de faire vivre dignement les agriculteurs et les dépouillant de toute autonomie, il est responsable de la désertification de nos campagnes et de la disparition des paysan·nes. Machine à produire des aliments trop riches ou ultra-transformés, il favorise la multiplication de maladies chroniques telles que l'obésité ou certains diabètes.

Conséquence directe de ce modèle, la course aux bas prix imposée par la grande distribution ne rend pas accessible une alimentation saine et durable.

En effet, des prix bas signifient une mauvaise rémunération de tous les travailleurs de la chaîne alimentaire. Surtout, ces prix bas n'en sont en réalité pas : les coûts écologiques et les coûts pour la santé sont énormes et sont financés par la collectivité ou renvoyés aux générations futures.

Ce modèle agro-industriel qui détruit la planète, la paysannerie et la santé de nos concitoyen·nes n'a rien d'une fatalité. Il n'a pu émerger que par un soutien massif depuis l'après-guerre et, depuis les années 1990, avec l'aide de politiques publiques, notamment la politique agricole commune (PAC). Ces politiques publiques doivent aujourd'hui être réorientées dans le but de garantir à toutes et tous le droit à une alimentation durable et de qualité. Nos structures issues de l'agriculture paysanne affirment que chacun·e doit pouvoir accéder durablement à une alimentation choisie en connaissance de cause et que cette démocratie alimentaire doit transformer les politiques agricoles.

SOMMAIRE

PARTIE 1

L'agriculture n'est pas un pré carré, c'est un enjeu démocratique

4

PARTIE 2

Défendre une alimentation « choisie en connaissance de cause »

7

PARTIE 3

Sortir de l'aide alimentaire pour de nouvelles solidarités

10

PARTIE 4

Agir avec les acteurs de la solidarité et les personnes concernées

14

PARTIE 5

Quand les InPact s'engagent dans des initiatives de démocratie alimentaire

15

17

Conclusion et remerciements

L'AGRICULTURE N'EST PAS UN PRÉ CARRÉ, C'EST UN ENJEU DÉMOCRATIQUE

On entend souvent dans le milieu agricole : « En tant qu'agriculteurs ou associations paysannes, nous devons parler d'agriculture, pas d'alimentation. » Ou bien, sur la question de l'accès à une alimentation choisie : « Notre travail, c'est de produire, c'est à la société de s'occuper que chacun.e ait accès à notre production. » Nous au Pôle InPact, qui regroupons des initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale, avons à cœur de transformer l'ensemble de l'agriculture, au-delà de la valorisation de nos actions. C'est ce que permet l'entrée par l'alimentation.

DES ALLIÉS POUR TRANSFORMER LES POLITIQUES AGRICOLES

Parler d'alimentation et d'accès à l'alimentation permet de construire de nouvelles alliances pour faire évoluer le rapport de forces dans le monde agricole. Alors que 40 % de personnes en France ont une alimentation contrainte et insatisfaisante (Secours populaire, 2020), nous pouvons contribuer à faire entendre cette insatisfaction et à l'associer à notre projet politique. Cette insatisfaction est un levier puissant de remise en cause de l'industrialisation de notre agriculture et de notre alimentation.

À partir de ces questions, c'est l'ensemble de la société qui peut s'engager à nos côtés. Le Pôle InPact a contribué à la naissance du dispositif de « projet alimentaire de territoire » dans la loi d'avenir de 2014. Créer des instances ouvertes à l'ensemble des acteurs et actrices du système alimentaire pour orienter les politiques agricoles et alimentaires territoriales permet d'envisager la sortie du corporatisme et la naissance d'une démocratie alimentaire locale. Les PAT seraient-ils les prémices de nouvelles « chambres de l'agriculture et de l'alimentation » ?

Au niveau territorial, ce sont d'autres élu·es que celles et ceux en charge des questions agricoles que nous pouvons intéresser en parlant d'alimentation : les élu·es en charge de la santé, de la démocratie locale, de la lutte contre l'exclusion... Ce sont des liens avec d'autres politiques publiques locales (par exemple le climat, l'aménagement, la santé, l'emploi, etc.) qui sortent l'agriculture du silo dans lequel elle semble enfermée.

L'alimentation est un sujet qui permet d'ouvrir le dialogue en partant de ce qui touche chacun.e directement pour tirer ensuite le fil jusqu'à l'ensemble des enjeux agricoles. C'est aussi l'occasion d'aborder la transformation du

régime alimentaire, une condition nécessaire mais pas suffisante à la transformation des modèles de production agricole. S'engager sur l'alimentation, c'est rappeler que l'agriculture a pour première finalité d'alimenter correctement les habitant·es des territoires où nous produisons et que c'est là tout le sens de nos actions sur l'installation et la transmission, le changement de pratiques ou l'autonomie des fermes.

RETROUVER LA FONCTION SOCIALE ET CULTURELLE DE L'AGRICULTURE

Notre objectif n'est pas seulement que les personnes accompagnées par nos réseaux s'installent et réussissent leur projet économique mais bien qu'elles nourrissent leurs concitoyen·nes. Parler d'alimentation au sein du monde agricole redonne un sens plus large au métier que la seule production et peut contribuer à lutter contre la dépolitisation des porteurs et porteuses de projets que nous accompagnons.

L'alimentation est la finalité sociale de l'agriculture. L'oublier, c'est accepter que les fermes soient des entités économiques qui produisent pour vendre sur un marché, garantissant les volumes exigés par le système agro-industriel, maximisant leurs profits en laissant de côté cette fonction sociale. La volonté des citoyen·nes ne s'exprimerait alors que par leurs choix de consommation, qui témoignent avant tout de leur capacité à payer.

SORTIR DES IMPASSES DU MARCHÉ

Nos modèles agricoles ne peuvent se généraliser quand tout le monde n'a pas accès à nos produits. Ils deviennent même un signe de distinction sociale et contribuent aux inégalités alimentaires. Et même si tout le monde avait accès à une alimentation choisie, nous n'aurions pas dans l'immédiat les moyens de la produire toute.

Pour que le travail des un·es soit rémunéré à sa juste valeur et que les autres soient nourri·es saine·ment, il faut sortir l'alimentation du marché. Même si dans ce cadre-là nos alternatives se sont épanouies, le marché ne peut pas décider seul de ce que nous mangeons. D'autres mécanismes doivent guider l'agriculture pour lui permettre de répondre à une attente citoyenne

Parler de la fonction sociale nourricière de l'agriculture permet de dépasser ces mécanismes qui nous enferment et de retrouver le sens de la souveraineté alimentaire, c'est à dire le droit des peuples de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires (voir encadré).

EN BREF

Dans un monde agricole en forte déprise, dans lequel la mobilisation de celles et ceux qui souhaitent un changement se heurte souvent à des blocages, parler d'alimentation permet de sortir la question agricole d'un traitement corporatiste pour en faire une question de société.



UNE AGRICULTURE SANS PÉTROLE ?

L'agriculture française s'est longtemps inscrite dans un cycle organique. Aujourd'hui sa productivité, aussi élevée que fragile, dépend fortement du gaz fossile et des phosphates pour les engrais, du pétrole pour la mécanisation, les produits phytosanitaires et les transports, de l'électricité pour l'irrigation, la transformation et la consommation des aliments. La plupart de ces ressources, qui nous ont permis de remplacer les paysan·nes par la chimie et la machine, sont limitées. Cette révolution, vécue comme un progrès par beaucoup, aura donc une fin. Même si la technologie et la course aux dernières ressources fossiles peuvent encore faire durer un temps le modèle, il nous appartient de penser l'après. L'organisation de nos sociétés sera bouleversée et un retour massif à la production agricole sera nécessaire. Préparons donc dès aujourd'hui des modèles agricoles sobres, autonomes et écologiques avec l'installation massive de paysan·nes.

POUR ALLER PLUS LOIN

- L'Atelier paysan, Reprendre la terre aux machines (2021), Points, 2023.
- « Répondre aux défis climatiques : l'alimentation », Réseau Action Climat, 2022. <https://reseauactionclimat.org/publications/repondre-aux-defis-climatiques-lalimentation/>
- Jean-Louis Rastoin (chaire Unesco Alimentations du monde), « Coûts cachés et juste prix de notre alimentation : entre marché, État et communs », So What?, n° 19, 2022. <https://www.chaireunesco-adm.com/No19-Couts-caches-et-juste-prix-de-notre-alimentation-entre-marche-Etat-et>

DÉFENDRE UNE ALIMENTATION « CHOISIE EN CONNAISSANCE DE CAUSE »

UNE ALIMENTATION CHOISIE PAR LES MANGEURS ET MANGEUSES

Plutôt que de revendiquer l'accès à une alimentation de qualité, saine ou durable, nous préférons parler d'une alimentation « choisie en connaissance de cause ». Il ne s'agit pas de remettre en cause les qualités intrinsèques de ce que produisent nos réseaux agricoles mais de reconnaître que la qualité d'une alimentation ne peut être établie sans la participation des mangeurs et mangeuses.

L'alimentation répond à quatre fonctions principales : nutritive, de plaisir, sociale, culturelle. Le droit à l'alimentation se traduit par le fait d'avoir un accès assuré à une alimentation qui réponde à ces quatre fonctions.

QUI DÉFINIT CE QU'EST UNE BONNE ALIMENTATION ?

L'alimentation comporte une part de sensible, qui correspond aux goûts de chacun.e. Dire ce qui est bon pour l'autre car sain ou durable laisse de côté les autres dimensions du fait de se nourrir et empêche la rencontre, la construction commune de ce que c'est de bien manger.

Nous faisons le pari que personne ne souhaite s'empoisonner, ni

empoisonner son environnement, s'il ou elle a le choix de son alimentation. Les comportements contraires à cet idéal sont liés à des contraintes fortes (temps pour cuisiner, argent disponible, disponibilité géographique des produits...), à un manque d'information (voire à une désinformation organisée) ou à un conditionnement de la consommation qui valorise certains achats. Nous devons pouvoir choisir individuellement ce que nous mangeons mais aussi exercer notre choix collectivement, pour ne pas nous laisser dépasser par les informations contradictoires des lobbys, par le poids culturel de la publicité, et pour prendre le temps de l'analyse critique de notre système de production dans sa complexité.

POUR UNE ÉDUCATION POPULAIRE

Pour s'assurer que les choix individuels et collectifs soient faits au regard des enjeux environnementaux, sociaux et économiques de notre système de production, il nous faut construire cette « connaissance de cause » grâce à l'éducation scolaire, à la sensibilisation tout public, à la formation du personnel de santé, du personnel social, à des débats publics, à la vulgarisation

scientifique... Ces logiques de formation au long de la vie et l'interdiction de la publicité font partie d'une démarche d'éducation populaire. C'est un travail de construction culturelle qui confronte au réel les représentations de chacun·e, les fait discuter entre elles et permet d'élaborer ensemble un horizon commun désirable. Nos réseaux agricoles ont leur place dans ces délibérations, pour faire comprendre les implications sur l'agriculture et sur les paysan·nes de la transformation du système alimentaire.

EN BREF

La démocratie alimentaire et l'accès à une alimentation choisie sont la meilleure traduction du droit à l'alimentation. Ce sont aussi des leviers de transformation plus puissants que les qualités intrinsèques de notre production car la durabilité d'un système alimentaire vertueux repose sur son appropriation par tou·tes.

LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

La souveraineté alimentaire a été conceptualisée par des mouvements paysans qui l'opposent depuis les années 1990 aux politiques de dérégulation des marchés de produits agricoles. C'est « un droit des États, des populations, des communautés à maintenir et développer leur propre capacité à produire leur alimentation, à définir leurs propres politiques alimentaire, agricole, territoriale », sans la menace de la concurrence ni l'ingérence de pays tiers ou d'entreprises privées. Le ministère de l'agriculture reprend dans son intitulé cette notion, confondue avec la sécurité alimentaire qui consiste à garantir à tou·tes à un instant donné l'accès à une nourriture suffisante en quantité et en qualité. Au-delà de la sécurité alimentaire, notre ambition est bien celle d'une souveraineté alimentaire.

DROIT À L'ALIMENTATION

C'est « le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne »

(Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, in Conseil économique et social des Nations Unies, « Le droit à l'alimentation », E/CN.4/2001/53, 7 février 2001).

POUR ALLER PLUS LOIN

- Via campesina, « La souveraineté alimentaire », 2003.
<https://viacampesina.org/fr/la-souverainetliementaire/>
- Conseil national de l'alimentation, « Alimentation favorable à la santé », avis 81, septembre 2018.
<https://cna-alimentation.fr/download/avis-n81-alimentation-favorable-a-la-sante/>
- Kako Nubukpo, Une solution pour l'Afrique. Du néoprotectionnisme aux biens communs, Odile Jacob, 2022.



SORTIR DE L'AIDE ALIMENTAIRE POUR DE NOUVELLES SOLIDARITÉS

QU'EST-CE QUE L'AIDE ALIMENTAIRE ?

L'aide alimentaire prend la forme de distribution de repas, de denrées à consommer chez soi ou d'accès à des épiceries sociales. Quatre grands réseaux assurent la distribution des denrées : banques alimentaires, Secours populaire, Restos du cœur et Croix-Rouge. Cette aide, mise en place dans les années 1980, a permis de donner à manger à des millions de personnes, tout en limitant l'impact de la surproduction sur les prix, mais sans utiliser des mécanismes plus efficaces comme les quotas ou la planification.

En 2021, le Conseil national de l'alimentation (CNA) estimait l'aide alimentaire à 1,75 milliard d'euros par an, dont une petite proportion de dons en nature, un tiers de valorisation du bénévolat et plus de la moitié de budgets publics : Soutien européen à l'aide alimentaire (SEAA, voir encadré), subventions nationales, aides des centres communaux et inter-communaux d'action sociale et surtout réductions d'impôts aux particuliers et aux entreprises via la défiscalisation des invendus.

LIMITES DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Nous considérons que le modèle de l'aide alimentaire doit être réservé aux situations d'urgence et ne peut s'instituer dans la durée.

S'il n'est pas question de priver d'une aide aujourd'hui nécessaire celles et ceux qui en dépendent, il faut noter l'incapacité du système alimentaire en France à nourrir tout le monde dignement. L'aide alimentaire est constitutive d'un modèle de production agro-industriel non durable. L'objectif d'écoulement de la surproduction et des invendus, ainsi que des achats qui privilégient la quantité, tout cela tire vers le bas la qualité des produits sur les plans nutritionnel ou organoleptique. L'aide alimentaire distributive n'offre pas un accès digne à l'alimentation. Dans la plupart des cas, elle ne permet pas de choisir sa nourriture : on mange ce qu'on nous distribue en dépit des goûts, pratiques et préférences de chacun.e. De plus, se retrouver dans des files de « pauvres » à devoir prouver être « suffisamment pauvre » pour en « bénéficier » est bien souvent stigmatisant.

LA CHASSE AU GASPI POUR NOURRIR LES PAUVRES ?

Votée en 2016, la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, dite loi Garot, interdit aux distributeurs alimentaires de rendre impropre à la consommation des invendus

encore consommables et introduit une hiérarchie des actions à mener en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire. Elle oblige notamment les magasins alimentaires de plus de 400 m² à proposer une convention de don à des associations pour la reprise de leurs invendus encore consommables.

Une pratique qui semble être de bon sens mais qui présente un coût pour les finances publiques. En effet, les magasins donateurs peuvent défiscaliser leurs denrées ainsi cédées. Dans un rapport de 2019, l'Inspection générale des affaires sociales estimait qu'en termes budgétaires il s'agissait là du principal soutien public à la lutte contre la précarité alimentaire. Surtout, il qualifiait l'État de « payeur aveugle », n'ayant pas ou peu de maîtrise sur la quantité et la qualité de ce qui est donné. Ce système permet par ailleurs à la grande distribution d'externaliser une partie du coût de traitement de ses déchets en déléguant le ramassage de ses invendus aux associations d'aide alimentaire, poussant la Fédération française des banques alimentaires à parler d'un « Véolia gratuit ».

Ce système lie lutte contre le gaspillage alimentaire et lutte

contre la précarité alimentaire, au détriment de l'une et surtout de l'autre. Loin d'être une solution au gaspillage alimentaire, ce système déplace une partie du problème : ce sont les associations, leurs bénévoles et leurs usager·es qui seront contraintes à jeter des denrées qu'elles n'ont pas choisies, de qualité médiocre, presque périmées et potentiellement inadaptées aux besoins des personnes.

Rappelons par ailleurs que le gaspillage alimentaire est avant tout le fruit d'un système industrialisé de surproduction et que selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie 32 % de la nourriture gaspillée le serait à l'étape de la production agricole et 21 % lors de sa transformation.

Ainsi, si les deux batailles méritent d'être menées, elles doivent l'être sur deux fronts différents. La redistribution des produits issus du gaspillage alimentaire aux plus précaires, si elle est depuis trop longtemps déjà un des principaux moyens de bricolage des acteurs sur le terrain, ne peut être l'horizon des politiques publiques qui doivent plus que jamais penser les causes structurelles du non-accès à l'alimentation.

QUEL FUTUR POUR L'AIDE ALIMENTAIRE ?

Il est difficile d'estimer le nombre des bénéficiaires de l'aide alimentaire, vu la multiplicité des structures qui la distribuent. L'Insee risque une estimation entre 2 et 4 millions de personnes (Insee Première, n° 1907, 2022). Ce dont on est sûr, c'est qu'au-delà de l'aide d'urgence, le recours à l'aide alimentaire s'inscrit bien souvent dans le temps pour ses bénéficiaires. En l'absence d'un droit à l'alimentation, faut-il approvisionner différemment l'aide alimentaire ou envisager d'autres mécanismes pour répondre aux besoins des plus précaires d'entre nous ?

EN BREF

L'aide alimentaire permet aux plus pauvres d'entre nous de manger mais ne répond pas à tous les besoins qu'implique le fait de se nourrir et ne satisfait pas un droit à l'alimentation. Elle est peu efficace et verrouille un système agricole pourtant insatisfaisant. Comment mieux satisfaire les besoins alimentaires de chacun·e ?

LE PROGRAMME DE SOUTIEN EUROPÉEN À L'AIDE ALIMENTAIRE

Le programme 2022-2027 du SEAA pour la France est de 647 millions d'euros (financé à 90 % par l'UE et 10 % par l'État). Il permet l'achat de denrées via des marchés publics contrôlés par France Agrimer. Prenant la suite du FEAD, le SEAA achète en masse avec une chaîne logistique longue, privilégiant des produits à longue durée de vie mais de qualité nutritionnelle et gustative médiocre (voir l'affaire des « faux steaks hachés ») avec par exemple une absence de produits frais. Ces denrées sont ensuite distribuées aux quatre grands réseaux de l'aide alimentaire.



DES VIOLENCES ALIMENTAIRES

Les violences alimentaires se caractérisent par la force intentionnelle ou non qui empêche une personne d'accéder à son droit à l'alimentation, ceci donnant lieu à diverses atteintes. Les atteintes visibles sont principalement des atteintes physiques qui se déclarent à travers des maladies : obésité, hypertension, diabète et carences alimentaires. Les atteintes invisibles sont bien plus nombreuses et ont un impact très fort sur les personnes. Le « don » unilatéral, le fait d'être aidé·e, assisté·e pour se nourrir sans possibilité de donner en retour ainsi que les paroles, les gestes imposés ou absents qui s'expriment autour des distributions alimentaires peuvent entraîner une perte de l'estime de soi, de son assurance, un sentiment de vulnérabilité. Cette situation peut mettre en souffrance les personnes qui reçoivent comme celles qui donnent. (D'après Bénédicte Bonzi.)

POUR ALLER PLUS LOIN

- Réseau Civam, « Autodiagnostic des initiatives d'accès à l'alimentation », 2018 (fiches « Aide alimentaire » par Mélanie Théodore et « Violences alimentaires » par Bénédicte Bonzi).
<https://www.civam.org/ressources/reseau-civam/projet/accessible/autodiagnostic-des-initiatives-daccés-a-lalimentation/>
- Réseau Civam, « Alimentation : fiches-outils pour agir sur le terrain », depuis 2022.
<https://www.civam.org/ressources/reseau-civam/type-de-document/outil/alimentation-fiches-outils-pour-agir-sur-le-terrain/>
- Interview de Bénédicte Bonzi par le collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation.
https://www.youtube.com/watch?v=_vHa_a8Mjak&t=
- Conseil national de l'alimentation, « Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire », avis g1, octobre 2022.
<https://cna-alimentation.fr/download/avis-ng1-10-2022-prevenir-et-lutter-contre-la-precarite-alimentaire/>
- Magali Ramel, « Le droit à l'alimentation et la lutte contre la précarité alimentaire en France », thèse sous la direction de Diane Roman, université de Tours, 2022.
- Bénédicte Bonzi, La France qui a faim. Le Don à l'épreuve des violences alimentaires, Le Seuil, 2023.
- Benjamin Sèze, Quand bien manger devient un luxe. En finir avec la précarité alimentaire, L'Atelier, 2023.

AGIR AVEC LES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ ET LES PERSONNES CONCERNÉES

ALLER À LA RENCONTRE DE PUBLICS DIFFÉRENTS

Intervenir auprès d'un public en situation de précarité, à la demande d'un centre social ou d'une association d'aide alimentaire, est un vrai décalage pour la plupart des membres de nos réseaux qui vivent dans un milieu homogène, de public convaincu et sensibilisé aux enjeux agricoles. Cela suppose de changer de posture pour permettre l'échange et le respect du droit à l'alimentation de chacun·e.

L'alimentation est souvent une variable d'ajustement pour les ménages les plus précaires, qui privilégient d'autres dépenses. La rationalité de ces choix peut échapper à d'autres mais elle existe : s'équiper pour avoir accès au numérique (indispensable pour maintenir des liens sociaux et faire des démarches administratives), pallier l'absence de reconnaissance sociale, etc. Les injonctions à la consommation responsable sont inappropriées, voire violentes, pour

EN BREF

Militer pour le droit à l'alimentation, pour l'accès à une alimentation choisie, c'est affirmer que les personnes sont légitimes à choisir leur alimentation, que personne ne cherche à s'empoisonner, que les modes d'alimentation tiennent aux contraintes qui pèsent sur chacun·e et que pour s'en émanciper il faut analyser ensemble ces contraintes et les voies possibles.

les personnes en précarité. La première des qualités d'une alimentation n'est-elle pas d'être accessible à toutes ? Écouter sans juger les vécus de chacun·e et son rapport à l'alimentation permet de prendre en compte la diversité des situations et d'entrer en dialogue.

Avant de parler de modèles agricoles et des choix alimentaires qui peuvent être faits pour soutenir une agriculture plus durable, il nous faut permettre l'expression des personnes en précarité. Un temps d'échange sur la place donnée à l'alimentation, la satisfaction ou l'insatisfaction alimentaire, sur ce qu'est la qualité d'un produit permet d'entrer en dialogue dans la confiance et le respect mutuel. La question de la qualité alimentaire est envisagée à partir du vécu des personnes avant de présenter les actions du côté production pour aller vers une alimentation de qualité.

POUR ALLER PLUS LOIN

La Part des autres, film de Jean-Baptiste Delpias et Olivier Payage, produit par le Réseau Civam en 2019.

Denis Colombi, « Mais que devient l'argent des pauvres ? » sur la rationalité des choix de consommation des plus pauvres d'entre nous.
<http://uneheuredepeine.blogspot.com/2017/07/mais-que-devient-largent-des-pauvres.html>

Iddri (Brocard, C., Saujot, M., Brimont, L., Dubuisson-Quellier, S.), « Pratiques alimentaires durables : un autre regard sur et avec les personnes modestes », Décryptage, n° 01, 2022.
<https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20Iddri/D%C3%A9cryptage/202202-IB0122-alim.pdf>

QUAND LES INPACT S'ENGAGENT DANS DES INITIATIVES DE DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

Mises en lumière par le projet Accessible, les réalisations qui couplent transformation du système agricole et alimentaire avec accès de toutes à une alimentation choisie sont de plus en plus nombreuses. Dynamisées par l'explosion de la précarité alimentaire liée aux confinements et par les plans de relance, des initiatives se développent, comme celles qui font aujourd'hui partie de l'expérimentation Territoires à vivreS ou celles recensées par le collectif Sécurité sociale de l'alimentation.




NOUER DES ALLIANCES

Sur ce sujet plus que sur tout autre, nos réseaux ont décidé de travailler ensemble, au sein d'InPact, car cette question dépasse les périmètres d'action habituels de chacun. Nos savoir-faire peuvent être mobilisés pour accompagner un territoire dans la réappropriation des questions agricoles et alimentaires : diagnostiquer la production actuelle et les nécessités de nouvelles installations, sécuriser le foncier, anticiper et accompagner les transmissions, discuter des modèles agricoles à privilégier, appuyer les transitions des systèmes de production, participer en tant que producteurs à l'élaboration de la demande alimentaire, donner envie de se lancer dans le métier et assurer la formation. Ces compétences complémentaires, capables de modifier en profondeur des systèmes agricoles, sont indispensables à la transformation des systèmes alimentaires.


Notre légitimité dans le domaine de l'alimentation passe aussi par des partenariats avec le reste de la société civile qui s'organise sur ces questions (associations environnementales, culturelles, d'éducation populaire, autres acteurs de la chaîne alimentaire et de la solidarité). De tels partenariats ont déjà été initiés par des InPact territoriaux ou structures proches (InPact Centre, Maison paysanne de l'Aude, Nourrir la ville 31, CAAP 24, etc.). Ces initiatives sont variées et peuvent inspirer la mise en place de celles qui seront les plus adaptées à votre territoire.

ACCESSIBILITÉ


Voici quelques actions pour l'accessibilité alimentaire auxquelles les membres de nos réseaux participent :

-  Chantier national sur l'accessibilité alimentaire en AMAP. Plus d'une cinquantaine d'AMAP s'engagent pour l'accueil de personnes à revenus modestes grâce à des contrats à tarifs différenciés, en partenariat avec une diversité d'acteurs sociaux, un peu partout en France
-  Épicerie paysanne ambulante et solidaire dans la Haute-Vallée de l'Aude, entraide entre paysan·nes et habitant·es, organisation ambulante dans des territoires isolés et tarifs accessibles avec l'aide du Secours catholique (Maison paysanne de l'Aude)
-  Réseau régional pour l'accès à l'alimentation durable, cartographie collaborative d'initiatives qui


mettent en œuvre de nouveaux modes de solidarité alimentaire en Occitanie (avec FR Civam Occitanie)

 Comité citoyen de l'alimentation à Montpellier et caisse alimentaire commune inspirée de la Sécurité sociale de l'alimentation dans le cadre de Territoires à vivreS (avec le Réseau Civam).


POUR ALLER PLUS LOIN

 Pôle InPact, « Manger, c'est d'un commun », communiqué à l'issue des Rencontres nationales des agricultures, 2016.


<https://www.pole-inpact.fr/Manger-c-est-d-un-commun>

 InPact Provence-Alpes-Côte d'Azur, « Mettre en place une stratégie territoriale pour une agriculture et une alimentation locale et de qualité », 2021.

http://inpact-paca.org/collectivites_locales


 Centre de ressources sur les projets alimentaires territoriaux en région Centre-Val de Loire.

<https://www.pat-cvl.fr/>


 Marc Perrenoud et Pierre-Yves Rommelaere, Une autre cantine est possible. Pour en finir avec dix idées reçues sur la cuisine de collectivité, Éditions du Croquant, 2021.


RELOCALISATION ET DÉMOCRATISATION

Depuis nos propositions pour des systèmes alimentaires territorialisés (audition à l'Assemblée nationale, 2015) nous accompagnons les mutualisations de savoirs et savoir-faire autour des projets alimentaires territoriaux (PAT) et autres initiatives pour une alimentation locale. Quelques exemples :

 Animation d'une mission de suivi et d'orientation des PAT en Centre-Val de Loire et d'un centre de ressources sur les systèmes alimentaires territoriaux (InPact Centre)

 Accompagnement d'un PAT métropolitain à Toulouse (Nourrir la ville 31)

 Pilotage du PAT de la haute vallée de l'Aude (Maison paysanne de l'Aude)

 Animation d'un tiers-lieu à vocation alimentaire en milieu rural (le Gerموir, Civam du Pas-de-Calais).

UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION

La Sécurité sociale de l'alimentation se veut un levier de transformation du modèle alimentaire et agricole. Elle revendique son intégration au sein du régime général de la Sécurité sociale avec une carte Vitale de l'alimentation provisionnée d'une somme mensuelle (par exemple 150 €) donnant accès à des produits conventionnés. Le conventionnement des produits se ferait localement grâce à des caisses primaires gérées démocratiquement (citoyen·nes tiré·es au sort ou représentation de la société civile) et serait mutualisé par une instance nationale composée de membres représentant ces caisses locales. La SSA repose sur trois piliers : elle est universelle et s'adresse à toutes et tous, elle organise démocratiquement le conventionnement, elle est financée par la cotisation sociale. À partir de ces grands principes, toutes les pistes sont en réflexion !

Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation : <https://securite-sociale-alimentation.org/>

Initiatives locales : <https://securite-sociale-alimentation.org/les-dynamiques-locales/carte-des-initiatives-locales-de-la-ssa/>



CONCLUSION

Les initiatives pour l'accès à une alimentation choisie se multiplient en France, et souvent les membres de notre réseau les impulsent ou y participent. Ces expérimentations permettent de mettre à l'essai nos futurs désirables, de constater qu'ils sont réalisables, de mesurer leurs forces et leurs faiblesses. Mais elles ne suffiront pas pour permettre à chacun·e, dans notre pays, d'avoir accès à une meilleure alimentation et de contribuer à soutenir la transition vers une agriculture qui réponde mieux à sa fonction nourricière. Pour y parvenir, il nous faut utiliser d'autres leviers. L'un, bien connu de nos réseaux, est l'éducation populaire, dans la profession comme dans le public. Entre groupes de pairs, les paysan·nes progressent dans leurs pratiques tandis que les mangeurs et mangeuses s'approprient les enjeux agricoles dans leur complexité. Bien assurés sur ces deux piliers, nous en activons un troisième en tentant de peser sur les politiques publiques : notre

expérience de terrain nous permet d'émettre des préconisations sur les systèmes agricoles et alimentaires ainsi que sur les politiques en matière de formation agricole, d'installation et de transmission qui permettront de les bâtir.

Unis, à dix structures de développement agricole au niveau national implantées localement dans des InPact régionaux ou départementaux, nous allons chercher encore d'autres alliés. Le Pôle InPact est membre du Collectif Nourrir, qui fédère une cinquantaine d'organisations réunies dans quatre collèges (organisations paysannes, environnementales, de solidarité internationale et d'autres citoyen·nes et consommateurs). Avec la majorité de Français·es qui souhaitent des évolutions profondes du monde agricole pour fournir une nourriture plus saine, lutter contre le changement climatique ou revaloriser le métier et le revenu paysan, nous agissons, paysan·nes et autres citoyen·nes !

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES

- Les pages alimentation du site du Pôle InPact national.
<https://www.pole-inpact.fr/Alimentation>
- Réseau Civam, « Autodiagnostic des initiatives d'accès à l'alimentation », 2018.
<https://www.civam.org/ressources/reseau-civam/projet/accessible/autodiagnostic-des-initiatives-dacces-a-lalimentation/>
- Territoires à vivreS, « La quadrature du poireau. L'équation impossible des prix accessibles et rémunérateurs ? », 2023.
<https://www.civam.org/ressources/reseau-civam/type-de-document/outil/guide-la-quadrature-du-poireau/>
- Miramap, « Agir en AMAP pour l'accès de toutes et tous à une alimentation durable et choisie », 2023.
<https://amapartage.fr/chercher-une-ressource/guide-agir-en-amap-pour-lacces-de-toutes-et-tous-a-une-alimentation-durable-et-choisie-par-miramap-69>
- Miramap, « Recueil d'articles du cycle de web-rencontres "Accessibilité alimentaire et AMAP" », 2021.
<https://amapartage.fr/chercher-une-ressource/recueil-d-articles-du-cycle-de-web-rencontres-accessibilite-alimentaire-amap-par-maud-gilibert-69>
- ATD Quart-Monde, « Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité », 2016.
<https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2016/07/Se-nourrir-lorsquon-est-pauvre.pdf>
- Chaire Unesco Alimentations du monde (Nicolas Bricas, Damien Conaré et Marie Walser), Une écologie de l'alimentation, Quae, 2021, également disponible en téléchargement.
<https://www.chaireunesco-adm.com/Une-ecologie-de-l-alimentation>
- Paul Ariès, Une histoire politique de l'alimentation, du paléolithique à nos jours, Max Milo, 2016.
- Mathieu Dalmais, « De la fourche à la fourchette... non, l'inverse ! », conférence gesticulée, créée en 2019.
<https://conferences-gesticulees.net/conferences/de-fourche-a-fourchette-non-linverse/>
- FAO, « L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde », 2022.
<https://www.fao.org/publications/sofi/2022/fr/>

QUI SOMMES-NOUS ?

Créé en 2001, le Pôle InPact est une plateforme associative réunissant dix réseaux et structures de développement agricole et rural, ensemble pour provoquer une véritable transition agricole et alimentaire dans les valeurs de l'éducation populaire. Inspiré par l'expérience de terrain de ses membres, le Pôle InPact revendique des moyens publics qui redonnent de l'autonomie aux paysan·nes pour faire vivre une population agricole nombreuse et construire avec les autres citoyen·nes des systèmes agro-alimentaires durables, à même de répondre à l'urgence sociale et écologique.



Des InPact existent dans plusieurs régions et départements, sous ce nom ou d'autres (Maison paysanne, Tacts, etc.). Collectifs informels ou associations, ils regroupent tout ou partie de ces partenaires, et d'autres de dimension locale partageant les mêmes valeurs.



Pôle InPact
104 rue Robespierre, 93170 Bagnolet
06 24 97 94 84
contact@alpole-inpact.fr
www.pole-inpact.fr



ACCESSIBILITÉ ALIMENTAIRE, QUEL RÔLE POUR LES ORGANISATIONS PAYSANNES ?

Aller vers une démocratie de la fourchette à la fourche, c'est sortir l'agriculture du corporatisme grâce à la question alimentaire. Faisant le constat de l'incapacité de notre modèle agricole et alimentaire à nourrir de manière satisfaisante toute la population, nous remettons également en cause les modalités actuelles de l'aide alimentaire. Avec les acteurs de la solidarité et les personnes concernées, nous nous mobilisons pour rendre accessible une alimentation choisie en connaissance de cause et pour déployer nos initiatives pour la démocratie alimentaire et agricole.

Cette brochure a été réalisée par le groupe de travail alimentation d'InPact : Accueil paysan, Réseau Civam, Miramap, MRJC, SOL, Terre de liens, InPact Centre, la Maison paysanne de l'Aude et InPact Ardèche.



Merci à la Fondation
Daniel et Nina Carasso qui nous a
donné les moyens de sensibiliser le
réseau des InPact territoriaux aux
questions d'accessibilité alimentaire.



Merci à
Mathieu Dalmais qui a mené
cette démarche et nourri les
fiches dont cette brochure
est issue.

Crédits photo : Réseau Civam, Miramap
Maison paysanne de l'Aude
Mise en pages : Agnès Morel

